



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

A 18h30 à la Salle du Batac-ZA Lafourcade Gimont

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 18h30 à la salle du BATAC, ZA Lafourcade à Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents titulaires (en début de séance) :

Gérard ARIES, Patrick BELARD, Gérôme BEYRIES, Patrick BET, Michèle DANFLOUS, Julien DELIX, Frédéric PAQUIN, Jean-Jacques SAGANSAN, Edouard SCHMIDT, Alain SCUDELLARO, Jean-Luc SILHERES, Franck VILLENEUVE.

Etaient présent suppléants (en début de séance) : Cyrille BARRIEU, Remy BRISARD, Marie DE MALVINSKY, Jean-Louis MAGGIORANI, Aurélie PONTY, Gérard ROEHRIG

Excusés ou absents titulaires (en début de séance) : Muriel ABADIE, Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Sandie MAGNOAC, Sylvie VARIN, Julien VIGNEAU

Excusés ou absents suppléants (en début de séance) : Marie ALAUX, Caty AUGUSTE, Mathieu BEGUE, Gregory BOBATTO, René CARPENTIER, Thierry HALBAUT, Régis LAGARDE, Bertrand LAHILLE, Patricia MARROCQ, Denis PETRUS, Patricia ROUBERT

N'a pas pris part au vote :

Aurélia PONTY et Jean-Louis MAGGIORANI (suppléants)

Procuration :

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 16

Quorum : 9

Procuration : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Gérard ARIES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. Actualités

1. Point sur le renouvellement du conseil de développement
2. Programme 100 territoires d'électrification
3. Désignation de référents pour le suivi du livret de présentation du Pays
4. Préparation de la conférence des maires 2026

II. Validation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

III. Délibérations

1. Mise en place de commissions thématiques
2. Validation des demandes de subvention Fonds Vert et Leader pour le projet Trajectoire 2100
3. Mise en place de la commission d'appel d'offres
4. Désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires
5. Désignation des délégués au CNAS
6. Désignation d'un représentant à l'association Club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne
7. Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds - CRSI
8. Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF)
9. Règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

I – Actualités

1. Point sur le renouvellement du Conseil de Développement

Un conseil de développement est une instance participative obligatoire pour les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Cet organe consultatif est composé de citoyens, de représentants de la société civile (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs...) et d'élus du territoire (sauf conseillers communautaires).

Le Conseil de développement est un espace de dialogue entre les élus et les citoyens, permettant de développer la participation citoyenne afin de contribuer aux politiques publiques du territoire.

Le Conseil de développement du Pays connaît une baisse d'implication. Un petit groupe poursuit son engagement mais il ne suffit plus à maintenir une dynamique forte à l'échelle du Pays. Le Conseil de développement entre dans une phase de renouvellement. Les élections locales de 2026, en ouvrant un nouveau cycle politique, représentent une opportunité de le renouveler. Selon les statuts du PETR, sa composition est fixée, après chaque renouvellement général du Conseil syndical, par délibération de ce dernier.

Au-delà de son caractère obligatoire, le Conseil de développement est une instance qui, depuis la création du Pays, a permis d'aborder des sujets et d'impulser des projets à l'échelle du territoire. Il

permet aux élus de se projeter sur des sujets importants pour les habitants et de répondre ainsi aux enjeux actuels.

Une stagiaire, Séréna Politano a été recrutée de février à juin 2026 pour impulser cette démarche de renouvellement.

Séréna Politano est venue présenter le bilan des travaux des vingt dernières années, les modalités de fonctionnement du futur conseil de développement ainsi que la démarche proposée afin de recruter de nouveaux membres.

L'organisation proposée repose sur plusieurs grands principes :

- un conseil de développement d'une **soixantaine de membres respectant la parité et une répartition territoriale équilibrée**
- des **espaces d'échange entre élus et citoyens** au sein du conseil de développement (plénière et groupes de travail) mais aussi des instances du PETR (commissions thématiques et conseil syndical)
- la **désignation de référents** au sein du conseil de développement pour participer aux conseils syndicaux et rendre compte des travaux et de référents au sein du Conseil Syndical afin de suivre les travaux du conseil de développement

Afin d'identifier de nouveaux membres, une campagne de recrutement va être lancée et des réunions publiques organisées à l'automne 2026. L'objectif est la validation d'un nouveau conseil de développement en novembre 2026.

Les élus présents suggèrent la production d'un kit de communication à envoyer aux communes afin qu'elles puissent diffuser cette information et partager cette opportunité avec les habitants (type flyer imprimable ou diffusable en ligne).

2. Programme 100 territoires d'électrification

À la suite d'un message transmis le 26 mai 2026 par les services de l'État relatif au programme gouvernemental « 100 territoires d'électrification », le PETR Pays Portes de Gascogne a été identifié comme un territoire susceptible de se porter candidat à ce dispositif.

Ce programme vise à accompagner des territoires volontaires dans la mise en œuvre d'une feuille de route ambitieuse en matière de transition énergétique, notamment autour de trois axes principaux :

- L'électrification des transports,
- la sortie progressive du fioul,
- la réduction de l'usage du gaz.

Cet appel à projet vise à accompagner 100 territoires (1 par département environ). Un dépôt de candidature était attendu pour le 8 juin.

Le président a interrogé, dans l'urgence, les membres du bureau et les présidents des 5 communautés de communes du territoire et une candidature a été proposée sur la base de leurs retours.

Une réponse est attendue en juillet et si le territoire était lauréat, une feuille de route serait à remettre avant le 20 septembre.

Elle sera alors élaborée en concertation avec les communautés de communes et partenaires identifiés.

Le principe de cette candidature est d'expérimenter des actions dans les communautés de communes volontaires avec un objectif de capitalisation et de reproduction à l'ensemble du territoire à terme.

Le territoire propose de travailler sur trois mesures :

- la sortie du fioul domestique
- la sortie du gaz propane et butane pour les particuliers disposant de cuves

- l'électrification des transports avec le déploiement de bornes de recharges et l'expérimentation de train décarboné sur la ligne Auch-Agen

A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur les moyens accordés aux territoires lauréats. Nous avons cependant, dans la candidature, précisé les moyens attendus pour optimiser les chances de réussite de la feuille de route.

Dans sa candidature, le PETR a veillé à rester en cohérence avec la stratégie du territoire (PCAET notamment) afin de ne pas entrer en contradiction avec d'autres démarches (méthanisation, renforcement des réseaux de gaz de ville, production de chaleur renouvelable, etc...).

S'il s'avère que le dispositif devient trop complexe ou contradictoire avec la stratégie de territoire, le Président précise que le PETR se réserve le droit de se retirer du processus.

3. Désignation de référents pour le suivi du livret de présentation du Pays

Le PETR va réaliser un livret en langage clair, visuel et pédagogique afin de présenter le rôle et les missions du PETR aux élus du territoire. Cet outil doit permettre une prise en main rapide et encourager les nouveaux élus à mobiliser les équipes du PETR dès le début de leur mandat, à s'investir à cet échelon territorial et à en comprendre la plus-value.

La prestataire retenue est Béatrice Rougier (STILL). Elle possède une bonne connaissance des PETR et propose une facilitation visuelle ainsi qu'une simplification des propos grâce notamment à une approche graphique originale et qualitative.

Après échange avec l'équipe technique, elle propose une approche participative à travers la constitution d'un groupe de travail composé d'agents du Pays, d'élus et de membres du conseil de développement. Les ateliers sont programmés le mardi 25 août et le mardi 22 septembre après-midi à Gimont.

Gérôme BEYRIES, Patrick BELARD et Cyrille BARRIEU souhaitent participer à ces travaux en tant qu'élus du PETR.

4. Préparation de la conférence des maires 2026

Comme chaque année, le PETR organisera sa conférence des maires en fin d'année (début décembre). Cette année de début de mandat, l'enjeu est de présenter le Pays aux nouveaux maires et d'identifier leurs attentes.

La proposition de coupler le format habituel (présentation du bilan et prises de paroles des partenaires) avec l'intervention d'un conférencier sur une thématique particulière a été proposée. La thématique devra être retenue en septembre. La conférence des maires a été planifiée le mardi 1^{er} décembre 2026 à 18h (lieu à déterminer).

II - Validation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 12 mai 20226 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

III - Délibérations

1. Mise en place de commissions thématiques

Dans la continuité de l'installation du nouveau conseil syndical, il s'agit maintenant de valider les modalités d'organisation et de mise en place des commissions thématiques.

Pour rappel, les commissions thématiques sont des instances de travail et de réflexion autour des thématiques que traite le Pays. Elles ont plusieurs fonctions :

- donner un avis sur les projets et faire des propositions
 - représenter le Pays (en réunions, rendez-vous) lorsque la thématique le nécessite
- Elles doivent rendre compte de leurs travaux en conseil syndical.

En 2020, 5 commissions thématiques avaient été mises en place : Economie, Transition écologique, Culture, Mobilité et tourisme et Contractualisation. Toutes n'ont pas fonctionné de manière optimale et une réorganisation est proposée au conseil syndical afin de les recentrer autour des missions du Pays et qu'elles puissent remplir au mieux leur fonction.

Plusieurs propositions sont soumises au conseil syndical pour validation :

- **4 commissions sont proposées :**
 - Commission des transitions écologiques et industrielles : suivi des politiques de transition écologique, de territoire d'industrie et de la démarche économie circulaire
 - Commission Culture : suivi du projet culturel de territoire, contribution aux politiques territoriales, émancipation et lien social
 - Commission Vélos de Pays : suivi du projet Vélos de Pays, son développement et expérimentations
 - Commission Dynamiques territoriales et Citoyennes : suivi et évaluation du projet de territoire, relation avec le conseil de développement, propositions d'expérimentations (santé, mobilité, tourisme ...), coopérations avec les autres territoires
- Les commissions sont composées de **10 élus de 5 membres du conseil de développement et de 5 partenaires techniques** à identifier en fonction des thématiques. Chaque communauté de communes sera représentée de manière équilibrée. Elles sont animées par les agents du Pays.
- Chaque commission **est présidée** par un/une présidente Vice-président(e) ou un membre issu(e) du bureau du PETR.

Le Président propose d'élire les Présidents de commissions :

Commission des transitions écologiques et industrielles

La candidature d'Alain Scudellaro, 3^{ème} Vice-Président est proposée.

Elle est validée à l'unanimité par le conseil syndical.

Au regard de l'élection sénatoriale en septembre et la candidature d'Alain Scudellaro, il apparaît nécessaire de désigner un binôme sur cette commission. Il est proposé Edouard Schmidt. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Commission Culture

La candidature de Jean-Luc Silheres, 4^{ème} Vice-Président est proposée.
Elle est validée à l'unanimité par le conseil syndical.

Commission Vélos de Pays

La candidature de Sandie Magnoac, 1^{ère} Vice-Présidente est proposée
Elle est validée à l'unanimité par le conseil syndical.

Commission Dynamiques territoriales et citoyennes

La candidature de Frédéric Paquin, 2^{ème} Vice-Président est proposée
Elle est validée à l'unanimité par le conseil syndical.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider les désignations des Présidentes et présidents de commissions
- de valider la composition et le mode de fonctionnement tels que présentés

Les présidentes et présidents de commissions élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Il s'agit maintenant, avec l'accompagnement des techniciennes du Pays référentes de chaque commission, de composer les commissions afin de les soumettre à validation d'un conseil syndical à l'automne. En fonction des commissions, des adaptations sur la composition sont possibles et une réévaluation des modalités de fonctionnement pourra être proposée après 1 an de fonctionnement. Les agents du Pays vont se rapprocher des Présidents afin d'organiser ce travail.

2. Validation des demandes de subvention Fonds Vert et Leader pour le projet Trajectoire 2100

En séance du 6 novembre 2025, le projet « Trajectoire 2100 » a été présenté aux élus en questions diverses.

Pour rappel, le projet est le suivant :

Dans le cahier des charges de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) et en concertation avec la commission culture du PETR, il était convenu d'opérer un croisement entre démarche TACCT et projet culturel. Ceci a pour objectif de permettre une meilleure appropriation de cette démarche par les habitants.

L'objectif est de rendre sensible et partageable le diagnostic TACCT mais aussi de mettre en récit les trajectoires d'adaptation au changement climatique. Les habitants du territoire seront invités à participer à cette démarche.

Un appel à candidature va être lancé pour identifier une équipe artistique.

Ce projet est inscrit au budget 2026 de la structure, validé en conseil syndical du 24 février 2026.

Une recherche de subventions est en cours pour compléter les financements acquis et pressentis (programme Leader, fonds Vert Ingénierie).

Afin de finaliser les dépôts des demandes de subvention, il s'agit maintenant de valider le plan de financement de l'opération et d'autoriser le président à signer les demandes d'aides.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération : 55 000 €

Fonds Vert : 7 200 € – Dossier validé par la Préfecture – en attente de la délibération pour complétude

LEADER : 35 200 € – Avis Favorable du GAL le 21 avril 2026

Autofinancement : 12 600 € (dans le cadre du budget culture)

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider le plan de financement tel que présenté
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention et engager les démarches relatives à ce projet

Vote à l'unanimité

Gérôme Beyries soulève la question de l'agriculture et de la valorisation des démarches innovantes et vertueuses de notre territoire. Ce sujet pourrait être abordé dans le cadre de la commission Transition écologique et industrielle ainsi que dans le cadre du Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole qui mériterait d'être relancé. A ce sujet, Toulouse Métropole organise en septembre une matinée d'échanges consacrée aux coopérations agricoles et alimentaires avec les territoires voisins. Le Président propose de se rendre à cet échange accompagné d'Alain Scudellaro.

3. Mise en place de la commission d'appel d'offres

Conformément au code des marchés publics et aux articles L 1414-1 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, il convient de mettre en place une CAO, suite au renouvellement du conseil syndical le 12 mai dernier.

Vu les dispositions de l'article L 1444-5 du code des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante, représentés par :

- Le président (autorité habilitée à signer le marché public)
- cinq membres titulaires
- cinq membres suppléants

Rôle de CAO

Elle choisit le titulaire pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Pour information, le PETR n'a jamais porté de marché de cette ampleur.

Fonctionnement :

Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres.

Elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. L'attribution du marché relève de la compétence de la personne responsable de la signature du marché. La CAO joue un rôle consultatif dans ce processus.

Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Le président procède à l'appel à candidatures pour constituer une liste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Les candidats sont :

Titulaires	Suppléants
Gérard Ariès	Jean-Louis Maggiorani
Cyrille Barrieu	Gérôme Beyries

Jean-Jacques Sagansan	Marie de Malvinsky
Gérard Roehrig	Remy Brisard
Patrick Bellard	Aurélia Ponty

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la composition de la commission d'appel d'offre

Vote à l'unanimité

4. Désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires

Par courrier du 19 janvier dernier, la Région Occitanie invite le PETR à procéder au renouvellement de ses représentants à l'Assemblée des Territoires, suite aux élections municipales et à l'installation du conseil syndical.

Cette assemblée mise en place par la Région en 2016 est une instance de concertation avec tous les territoires. Depuis 2022, elle s'appuie sur les 58 Contrats Territoriaux Occitanie et intègre les conseils de développement dans le respect de la parité Femme-Homme.

Chaque CTO est représenté par :

2 délégué.es élus.es locaux (1 femme-1 homme)

2 délégué.es citoyen.nes issus du CODEV (1 femme-1 homme)

Le président procédera à l'appel à candidature pour désigner les représentants du Pays Portes de Gascogne à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie.

Les membres du conseil de développement seront désignés ultérieurement, après installation du nouveau conseil de développement.

Le président procède à l'appel à candidatures : Rémy Brisard et Michèle Danflous sont candidats.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la désignation de Rémy Brisard et Michèle Danflous comme représentants de l'assemblée des territoires

Vote à l'unanimité

5. Désignation des délégués au CNAS

Depuis octobre 2015, le PETR a adhéré au CNAS (Comité National d'Action Sociale) faisant ainsi bénéficier les agents d'un large éventail de prestations sociales concourant à améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

Suite à l'installation du nouveau conseil syndical le 12 mai dernier, le CNAS invite le PETR Pays Portes de Gascogne à désigner, un délégué élu et un délégué agent, pour les 6 ans à venir.

Le rôle du délégué élu est de représenter le CNAS au sein du PETR et le PETR au sein des instances du CNAS, en lien avec le correspondant (lien entre le personnel et le CNAS).
Le rôle du délégué agent qui peut également être le correspondant, est d'assurer une fonction d'interface avec le personnel.

Le président procède à l'appel à candidatures : Gérard Ariès est candidat.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la désignation de Gérard Ariès en tant que délégué au CNAS

Vote à l'unanimité

6. Désignation d'un représentant à l'association Club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne

Le Pays Portes de Gascogne fait partie des adhérents de l'association Club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne.

Cette association a pour but de soutenir et promouvoir le projet de création de la gare nouvelle située en rive gauche d'Agen, - D'anticiper, soutenir, accompagner et coordonner toutes les actions qui peuvent contribuer à l'optimisation des retombées du projet GPSO et de la création de la gare nouvelle TGV d'Agen sur les territoires et acteurs concernés.

Pour rappel, lors du conseil syndical du 24 février dernier les conseillers avaient désigné Patrick BET comme représentant du PETR et avaient souhaité réexaminer cette désignation, suite à l'installation du nouveau conseil syndical.

Le président procède à l'appel à candidatures : Patrick Bet est candidat.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la désignation de Patrick Bet en tant que représentant du PETR à l'association Club TGV Gare d'Agen

Vote à l'unanimité

7. Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds – CRSI

Suite à l'installation du nouveau conseil syndical le 12 mai dernier, il convient de délibérer pour désigner les élus représentant le PETR au Comité Régional de Suivi Interfonds

le Comité régional de Suivi Interfonds (CRSI), dont le Conseil Régional Occitanie est autorité de gestion. Il rappelle que c'est une instance qui assure la coordination et le suivi des programmes régionaux FEDER, FSE+ et FEAMPA.

Il est co-présidé par la présidente du Conseil régional d'Occitanie et le Préfet de la région Occitanie.

Il explique les trois rôles joués par cette instance et l'importance que le PETR y soit représenté.

Le président procède à l'appel à candidatures : Edouard Schmidt et Jean-Louis Maggiorani sont candidats

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la désignation d'Edouard Schmidt (titulaire) et Jean-Louis Maggiorani (suppléant) au CRSI

Vote à l'unanimité

8. Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF)

En 2021, le conseil syndical a délibéré afin de permettre au PETR de passer à la nomenclature budgétaire M57 applicable selon un règlement budgétaire et financier, à partir de l'exercice comptable 2022.

Suite à l'installation du conseil syndical du 12 mai 2026, il convient d'établir à nouveau le RBF et de l'approuver pour la nouvelle mandature.

Une erreur a été identifiée dans la version envoyée avec la note explicative de synthèse. Le PETR est bien soumis au débat d'orientation budgétaire. Le document sera modifié dans ce sens. Le RBF entrera en vigueur le 12 mai 2026.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- d'approuver le RBF du Pays Portes de Gascogne

Vote à l'unanimité

9. Règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Suite à l'installation du conseil syndical, le service de gestion comptable d'Auch a demandé au PETR de prendre une nouvelle délibération concernant les règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il sera proposé de prendre en charge au compte 6232, l'ensemble des dépenses liées aux opérations à caractère public et général pouvant être organisées par le Pays comme :

- Vœux du Président
- Conférence des Maires
- Inaugurations

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- d'approuver l'affectation au compte 6232 «Fêtes et cérémonies » des dépenses liées à l'organisation des opérations énumérées ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits au budget

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h15.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Gérard Ariès



Le Président,
Franck Villeneuve



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX
PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
06 83 87 87 50

